

## Les points essentiels à indiquer pour obtenir des aides

Si qualification requise (RGE), demander l'attestation dans le domaine de travaux concernés + numéro de certificat.

Détailler la nature des travaux (préparatoire, performance énergétique, finition).

Préciser  
- Murs\* :  
 $R \geq 3,7 \text{ m}^2.K/W$   
- Plancher Bas\* :  
 $R \geq 3 \text{ m}^2 .K/W$

Dissocier le coût du matériel de la main d'œuvre.

**Entreprise XXX**  
Adresse, téléphone, mail

Références de l'assurance professionnelle obligatoire pour les activités exercées

Adresse des travaux si différente



Devis n° : 234

Date : 01/04/2019

Validité : x mois

Client : M. XXX

Adresse du client

### Devis isolation murs / plancher bas

Description : Travaux isolation murs par l'extérieur surface isolée/surface totale

Designation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Total TVA	Total HT
<b>Travaux préparatoires</b> Ex : Echafaudage, dépose d'ancien crépi, déblaiement..	1				
<b>Technique mise en oeuvre : ITE</b> Ex : Flocage ouate cellulose sur ossature rapportée	50	m <sup>2</sup>			
Création structure bois	50	m <sup>2</sup>			
Mise en place grille anti-rongeurs	12	ml			
Traitement de l'étanchéité à l'air					
Continuité d'isolation sur le pourtour des menuiseries					
<b>Matériaux d'isolation</b> Type d'isolant, marque N° certification CSTB ou Acermi ou équivalent Epaisseur d'isolant : 150 mm Coef résistance thermique R (m <sup>2</sup> .K/W) Normes* Soubassement isolant imputrescible sur 15 cm	50	m <sup>2</sup>			
<b>Autres travaux (Finitions) :</b> Habillage tableaux et appui de fenêtres	7				
Déport des grilles de ventilation	3				
Projection mécanique d'enduit	50	m <sup>2</sup>			
Finition grattée					
<b>Coût main d'œuvre</b>					

Dans le cadre d'un Eco PTZ, au moins 50% de la surface des murs donnant sur l'extérieur doit être isolée.

Total HT :  
Total TVA :  
Total TTC :

Taux TVA	Montants
5,50% (Rénovation énergétique respectant les exigences)	Montant HT Montant TVA
10% (Rénovation)	Montant HT Montant TVA
20% (Neuf)	Montant HT Montant TVA
	Total TTC

Visite préalable du logement en date du 11/01/2019

Délais de livraison :

Modalités et conditions de paiement :  
% à la signature, le solde à la livraison

Une déclaration préalable d'autorisation de travaux est obligatoire en cas de modification de l'aspect extérieur.

Le client  
(Signature précédée de la mention «Bon pour accord»)

L'entrepreneur

Entreprise XXX  
Siret ou Siren ou RCS 123456789 - SA ou SARL au capital de xx € - TVA intra FR12345612345

\*R doit être évaluée :  
- pour les isolants non réfléchissants selon la norme NF EN 12 664, ou la norme NF EN 12 667 ou la norme NF EN 12 939  
- pour les isolants réfléchissants selon la norme NF EN 16 012